

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région
et divers organismes

2009



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. MERVILLE
4 COTTAGE ADH DUHAMEL
59660 MERVILLE

=<+>= ME 023170 1/1 023170 10000000 E1 00019 DD 31018516 0088



MME HOULLIER THERESE HELENE
NEE DUQUENNE
SUCCESSION PAR HOULLIER REGIS
88 RUE JEAN JAURES

80470 DREUIL LES AMIENS

Vos références

Numéro fiscal : 02 66 176 717 394 C
Référence de l'avis : 09 59 4418910 82
Numéro de propriétaire : 423 D00290V

Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement

Débiteur(s) légal(aux) :

MME HOULLIER THERESE HELENE
NEE DUQUENNE
SUCCESSION PAR HOULLIER REGIS
88 RUE JEAN JAURES

80470 DREUIL LES AMIENS

PROPRIETAIRE 0351 MCZJB3 C

Numéro de rôle : 221

Établi à la date du : 14-08-2009

Date de mise en recouvrement : 31-08-2009

Votre situation

Montant de votre taxe foncière : 82,00 €

Somme à payer 82,00 €

Date limite de paiement : 15-10-2009

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire (avec un RIB si nécessaire).

Ne joignez aucun autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0698685

09
Papillon réservé
à l'adhésion
au prélèvement
à l'échéance
ou mensuel

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ
16706050075017012800702

MME HOULLIER THERESE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

MME HOULLIER THERESE HELENE
NEE DUQUENNE
SUCCESSION PAR HOULLIER REGIS
88 RUE JEAN JAURES

Centre N° 06 -MNE : 005002

=< 31018516023170 *

80470 DREUIL LES AMIENS

Références à rappeler TIP Titre interbancaire de paiement
09 59 4418910 82 E 221 2009 59419 15-10-2009



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 82,00

59885 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PIER

095944189101 MME HOULLIER 16706050075017012800702

001101000121 59221309594418910820594190980806 8200

59419
MME HOULLIER THERESE HELENE
09 59 4418910 82



Pour vous renseigner

⇒ **Sans vous déplacer, par téléphone :** Centre impôts service pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*
Centre prélèvement service : pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement
Tél : 0 810 012 009 * _ courriel : cps.lille@finances.gouv.fr

(coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur).

⇒ **Sans vous déplacer, par internet :** www.impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

⇒ **Sur place :** Pour simplifier vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents fiscaux ainsi que déposer vos dossiers fiscaux, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des finances publiques.

Pour obtenir des réponses plus détaillées auprès d'un guichet du Centre des finances publiques :

- Sur le montant de votre impôt
SIP HAZEBROUCK SAID FLANDRES LYS
60 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 59523 HAZEBROUCK CEDEX
BOITE POSTALE 30159
Tél : **03 28 42 61 45** Courriel : sip.hazebrouck@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30 -12H 13H45 - 16H15 OU SUR R.D.V.
- Sur le paiement de votre impôt
TRES. MERVILLE 59660 MERVILLE
4 COTTAGE ADH DUHAMEL
Tél : **03 28 42 81 04** Courriel : t059419@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : LUN AU VEN : 9H-12H/14H-16H Avec ou sans rendez-vous

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 591 NORD

Commune : 423 A NEUF-BERQUIN

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ⁴		Taxe ordures ménagères ¹	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2008	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2009	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse									
	Base									
	Cotisation									
	Adresse									
Propriétés non bâties	Base									
	Cotisation									
	Cotisations 2008 2009 Variation en % ²	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ⁴		Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2008	36,83 %	3,41 %	%	28,61 %	13,00 %	%	0,476 %	6,86 %	
	Taux 2009	36,83 %	3,36 %	%	32,16 %	13,00 %	%	0,466 %	7,04 %	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	155	155						193	
	Cotisations 2008 2009 Variation en % ²	56 57 +1,79 %	5 5 0 %	%	%	%	%	%	13 14 +7,69 %	76
	Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties						Base du forfait forestier ³	Majoration base terr. const. ⁵	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État » Base « Collectivités »								X		
-La base communale des terres agricoles exonérée est de 39 €							Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⁶			5
							Dégrèvement « Habitation principale » ⁷			
							Dégrèvement JA « État » ⁸			
							Dégrèvement JA « Collectivités » ⁸			
							Montant de votre impôt			82
Référence administrative : 591 51 021 419 423 A J A										